



17 mars 2026

Hausse des tarifs hospitaliers

Le gouvernement a procédé, **à effet de mars et avril 2026, à une augmentation du montant des restes à charge hospitaliers** : le forfait journalier hospitalier, le forfait patient urgences et la participation forfaitaire sur les actes lourds.

Ces montants sont pris en charge par les organismes de complémentaire santé dans le cadre des contrats responsables et solidaires.

Ce mouvement génèrerait un transfert vers les complémentaires santé d'environ **400 millions d'euros en 2026** (et 450 millions d'euros en année pleine).

Le Forfait Patient Urgences - FPU

Le FPU est entré en vigueur le 1er janvier 2022. Il correspond à un montant que chaque personne qui se rend aux urgences, sans être hospitalisée, doit s'acquitter, sauf minoration ou exonération pour certains patients (voire [Article ameli.fr](#)).

Le montant du forfait patient urgences passe de **19,61 € à 23 €** (la version minorée du FPU passe quant à elle de **8,49 € à 9,96 €**) depuis le 1er mars 2026.

Le Forfait Journalier Hospitalier - FJH

Le FJH est un montant qui est dû par le patient en cas d'hospitalisation au titre du financement des frais d'hébergement. Il est facturé pour chaque jour d'hospitalisation, y compris le jour de sortie, sauf en cas de décès ou de transfert.

Le forfait journalier hospitalier est passé de **20 € à 23 €** (et de 15 à 17 € en psychiatrie) depuis le **1er mars 2026**.

L'arrêté fixant l'entrée en vigueur des nouveaux forfaits est publié au journal officiel le 28 février 2026.

Arrêté du 27 février 2026 relatif aux montants du forfait journalier hospitalier prévu à l'article L. 174-4 du code de la sécurité sociale et du forfait patient urgences prévu à l'article L. 160-13 du code de la sécurité sociale

La participation sur les actes lourds

La participation forfaitaire sur les actes lourds est due pour les actes dont le tarif est ≥ 120 €, réalisés en établissement, en centre de santé ou en hospitalisation à domicile.

Elle passe de **24 € à 32 €**.

Cette hausse entre en vigueur au 1er avril 2026.

[Lien de l'article](#)